



COURRIER DES RETRAITÉ(E)S 54

Section de Meurthe et Moselle

Secrétaire : Michèle Parant
06 06 45 04 29
E-mail : fgrfp54@fgrfp.org

Assemblée générale d'automne

Mardi 25 novembre à 9h30

Lycée Stanislas

468 rue de Vandoeuvre

54000 Villers les Nancy

Ordre du jour

9h30- Pot d'Accueil

10h-12h - le point sur l'actualité

- la FGR dans l'action
- La PSC
- les animations
- questions diverses
- Congrès Port Leucate 2026

Menu : pot d'accueil + repas : 25€ chèque à l'ordre de la FGR 54

Crème de moules au cidre

Fricassée de lapin aux choux verts

Pommes fondantes

Ananas frais flambé sur glace vanille

Un verre de vin et boisson chaude compris

Bulletin de participation

Le nombre de places au restaurant étant limité, envoyez rapidement votre chèque à
Anne Galmiche 39 rue Alix Le Clerc 54000 Nancy

E-mail : fgrfp54@fgrfp.org

Nom.....Prénom.....

Participera à l'AG : OUI NON nombre de convives : 25 € x..... =€

Adresse électronique

Merci aux titulaires d'une adresse électronique de nous la communiquer en envoyant un courriel à Michèle Parant secrétaire de la section 54 : fgrfp54@fgrfp.org.

Ce moyen de communication plus rapide est source d'économie pour la FGR 54 et permet de joindre un maximum d'adhérents, pour le bulletin et pour d'autres informations tout au long de l'année.

Nous vous garantissons que votre adresse électronique restera confidentielle.

ÉDITORIAL

Difficile de rédiger un éditorial alors que l'incertitude règne quant aux budgets de l'état et de la sécurité sociale (PLF et PLFSS). Nos femmes et hommes politiques dans leur ensemble ne pensent qu'à 2027 et envisagent les meilleures stratégies pour remporter les élections. Une chose est sûre, les retraités, ces affreux boomers nantis, gâtés et égoïstes sont dans leur viseur !

Le 6 novembre, entre 100 et 150 personnes représentant 6 organisations (CGT, FSU, FGR, FO, Solidaire, CFTC) ont manifesté leur mécontentement à Nancy. Pas de quoi inquiéter nos députés et politiques. Finalement tout ne va pas si mal !

Et pourtant !

L'état de nos routes (chaussées dégradées, nids de poule) non réparées depuis des mois reflètent la situation du pays. Sommes-nous un pays en voie de sous-développement ?

Depuis de nombreuses années, nous vivons sur nos acquis : les services publics, les hôpitaux, les EHPAD, l'éducation, la justice, la police sont en souffrance. Les fonctionnaires et les retraités coûtent trop cher. La solution ? Réduire le nombre de fonctionnaires et taxer les retraités....

A la FGR, nous refusons d'abandonner, nous refusons le fatalisme, nous refusons le « à quoi ça sert de se battre » et malgré le vieillissement de nos adhérents, le manque de renouvellement des nouvelles générations de retraités, et parfois le découragement de la poignée de militants, nous sommes encore là. Pour combien de temps ? En cette année de congrès, l'avenir de la FGR sera au cœur des débats.

Nancy le 10 novembre 2025

APPEL À CANDIDATURES

Suite à des décès et démissions pour raisons de santé, nous avons besoin de renforcer nos rangs. Nous ne sommes plus que 13 à animer la commission exécutive qui est normalement composée de 24 membres. Le renouvellement d'un tiers des membres aura lieu lors de l'assemblée générale de printemps juste avant le congrès qui se déroulera du 19 au 21 mai 2026 à Port Leucate.

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

150 retraité(e)s se sont rassemblés à Nancy pour défendre leurs droits

Le 6 Novembre, à l'appel du G9 un rassemblement a eu lieu place Driant avec prises de paroles et présence des médias, suivi d'un départ en cortège vers la Préfecture où une délégation a été reçue et a rappelé nos revendications.

Cette action visait à exprimer notre colère contre le PLF et PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité Sociale), projet d'austérité qui vise les retraité(e)s en premier lieu.

Avec entre autres :

Gel des pensions pour 2026 et sous-indexation jusqu'en 2030 ;

Abattement fiscal de 10% remplacé par un forfait de 2000 euros ;

Gel du barème de l'impôt.

Ces mesures pourraient, en plus d'appauvrir chacun (entre 300 et 1000 euros environ de moins par retraité(e)), faire que des non-imposables aujourd'hui deviennent imposables et les fassent au passage perdre des prestations ou allocations.

Doublement des franchises médicales ;

Recul sur les services publics (hôpitaux, etc...)

Parmi nos revendications :

Indexation des pensions et des prestations sociales à minima sur l'inflation en janvier 2026 ;

Maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;

Abandon du doublement des franchises médicales ;

Maintien et développement des Services Publics.

Assez d'entendre que les retraité(e)s sont des nantis et privilégiés, ils ne sont plus dans le monde du travail mais participent activement à la vie sociale : associations, élus nationaux ou territoriaux, 61 % des maires sont retraité(e)s et ils gardent leurs petits-enfants...

Ce ne sont pas des « profiteurs » et ils ont été acteurs et actrices des grands mouvements sociaux, avec grèves et manifestations qui ont permis de réduire la durée du travail : 40, 39, 35 h et d'allonger la durée des congés payés qui passera de 3, à 4 et 5 semaines. Ces acquis bénéficient à toutes et tous les salarié(e)s d'aujourd'hui.

Enfin ils n'ont pas gaspillé les richesses de la terre, mais en vendant leur force de travail ont été les premières victimes de tous les polluants et toxiques, en fonction de leur métier, utilisés pour augmenter le profit du grand capital.

Arlette Lemaire



PSC, petit point de situation

Démarrage pour les actifs, délai pour les retraités

Les nouvelles dispositions de la protection sociale complémentaire se mettent en place pour les actifs avec le lancement de procédures d'affiliation au contrat collectif ce mois de novembre dans l'académie. Ces derniers vont recevoir un message sur leur boîte aux lettres professionnelle auquel ils devront répondre sous 21 jours et choisir s'ils optent pour une des deux options possibles l'une à 7 € par mois et l'autre à 30,33 € par mois qui offrent une couverture améliorée, en sus du contrat de base ou faire une demande de dispense s'ils sont dans une des quelques situations qui y ouvrent droit. La date d'entrée en vigueur de ces nouveaux contrats a été repoussée d'un mois au 01 mai 2026.

Pour les retraités, rien ne démarre à ce jour, l'adhésion à ce contrat collectif (obligatoire pour les actifs) sera possible, mais sans participation financière de l'Etat, avec une cotisation qui atteindra 175 % du tarif d'équilibre (qui sera de 75,40 € pour 2026) pour le contrat de base avec l'ajout possible d'une des deux options mentionnées plus haut et à condition de le faire dans un délai d'un an pour ceux qui partent en retraite et avant le 01 avril 2028 pour les actuels retraités. La souscription sera également ouverte aux ayant droit des retraités (au premier rang les conjoints) mais à 225 % du tarif d'équilibre. Les démarches pour les retraités ne seront pas ouvertes avant mars 2026. Mais il faudra alors choisir entre conserver un contrat individuel auprès de la MGEN ou de l'assureur de son choix ou adhérer au contrat collectif et ainsi rester lié aux actifs. **Un choix lourd de conséquences.** La MGEN a mis en place un

calculateur accessible sur son site. Nous nous permettons d'y renvoyer faute d'espace suffisant pour le développer ici. Les éventuelles affiliations au contrat collectif se feront auprès des agences départementales MGEN soit sur rendez-vous soit par téléphone.

Rappelons brièvement que la protection sociale complémentaire est une attaque frontale contre la sécurité sociale, dont on fête les 80 ans. Elle a consisté à rendre obligatoire une assurance complémentaire financée à au moins 50 % par l'employeur, qui décide du contrat collectif et du prestataire auquel il le confie, mutuelle ou assurance du secteur lucratif. D'abord mis en place dans le privé ce dispositif a été étendu à la fonction publique par la loi de transformation de la fonction publique et les ordonnances de février 2021. Dans l'EN, la jeunesse et le supérieur c'est la MGEN qui a été choisie comme opérateur. Ce qui était vendu comme un progrès ; rendre accessible à tous une complémentaire de santé, a en fait rendu socialement acceptable les transferts en masse de prises en charges de la sécurité sociale vers les complémentaires, privatisant ainsi partiellement la sécurité sociale, privatisation qui progresse au fil des transferts de charges de la sécu vers les complémentaires. Nous dénonçons depuis le début ces attaques et revendiquons la prise en charge du 100 % réel des soins prescrits par la sécurité sociale.

C'est à dire la généralisation du principe solidaire de la sécurité sociale où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Une bataille à mener, retraités et actifs solidaires !

Patrick Wieczorek Novembre 2025

Du sel sur nos routes : Saline de Varangéville

A Varangéville, en Meurthe-et-Moselle, à 15 km au sud-est de Nancy, se trouve la dernière mine de sel de France.

Historique : Le début de l'exploitation remonte au milieu du 19^e siècle par la création de la Société du « Comptoir de l'Industrie du Sel et de la Saline de Saint Nicolas-Varangéville » par Jean-Baptiste-Ernest DAGUIN, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris.

Au fil des années, la compagnie initiale passe dans le giron de différentes sociétés. Elle est actuellement exploitée par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (CSMSE).

Production : Le sel extrait des profondeurs est à 98% utilisé pour le déneigement. Le reste est destiné à l'industrie chimique et au raffinage : fabrication de sels adoucisseurs, alimentation animale (pierres à lécher) ou humaine (sels nitrés de boucherie), etc.

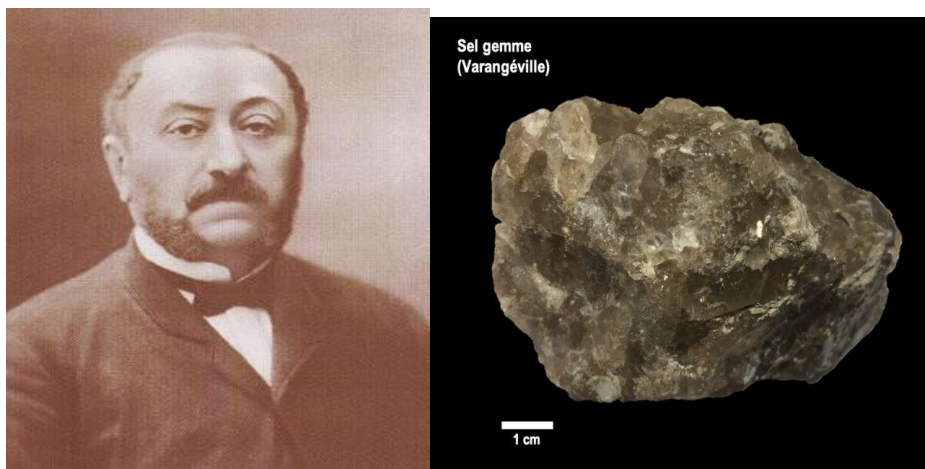
Le gisement, estimé à 4000 milliards de tonnes, est un vaste ensemble sédimentaire souterrain représentant une surface de 230 km x 100 km sur une épaisseur de 90 m. La « roche » extraite, est une évaporite ancienne formée au Trias, il y a 220-225 millions d'années : le sel gemme. Ce sel est exploité à une profondeur de 160 m, là où sa pureté est la meilleure à travers 100 kms de galeries.

Par an, ce sont environ 400 à 500 milliers de tonnes de sel qui sortent de la mine de Varangéville. L'exploitation se fait selon la méthode dite des « piliers abandonnés » : des galeries horizontales sont creusées selon un maillage régulier, laissant entre ces galeries des piliers naturels qui assurent le soutènement.

Une bonne partie du sel concassé est directement stocké dans la mine, dans quatre chambres de stockage, d'une capacité de 10 000 tonnes chacune. Le sel est ensuite progressivement acheminé, par bandes transporteuses, vers la surface pour un stockage dit « humide » en extérieur (90 000 tonnes) ou pour un stockage « sec » sous hangar (20 000 tonnes).

Visite : Il est possible de visiter les installations et la mine. La visite débute par une descente en groupe de cinq personnes et se poursuit à pied, dans les galeries souterraines, hautes de 4,50 m et larges de 13 m. La FGR a déjà organisé une visite de la mine le 17 septembre 2020 ainsi que la maison du sel à Haraucourt.

Ghislain Gilot. Infos: www.visiteminevarangeville.com



Jean -Baptiste-Ernest DAGUIN 1819-1892

échantillon de sel gemme de Varangéville



Vue aérienne de la saline de Varangéville
Documentation : CSMSE

ANIMATIONS

Les repas au lycée Stanislas sont toujours d'actualité. Un repas a eu lieu le 13 novembre et un autre est prévu le 17 décembre (encore quelques places). Le prix du repas tourne autour de 40 €.

REPAS DU MERCREDI 17 DECEMBRE 19 H

Langoustines rôties / Céleri et Pommes vertes / Riz soufflé

Magret de canard mariné / Variation de légumes

Pêches flambées huile d'olive / Infusion de pêches et
verveine

Nougatine de graines de sésame

Fin janvier (date à préciser lors de l'AG le 25/11), une visite de l'ancien siège des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont à Mousson à Nancy sera organisée.

Si vous voulez être tenus au courant des animations et repas gastronomiques proposés par la FGR adressez-vous à : Mme Evelyne Veys : remi.veys@wanadoo.fr